

Séance du 24 mars 2023

L'an 2023 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	7	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

M. ARNAUD Paul, Mme CHENOT Lorraine, Mme DE SCHEPPER Barbara, M. GUILLO Vincent, Mme OBRY Arlette, M. PIOLAT Didier, Mme RENAULT Lucy

Procurator(s) :

M. LOMBARDOT Roger donne pouvoir à M. ARNAUD Paul, Mme WALDSCHMIDT Fanny donne pouvoir à M. GUILLO Vincent

Étai(en)t absent(s) :

M. PETIT Damien

Date de la convocation
16 mars 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Mme COLTEL Lois, M. LOMBARDOT Roger, Mme WALDSCHMIDT Fanny

Date d'affichage
27 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

27 mars 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** :

et publication du

27 mars 2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	33 234,44
	- un excédent reporté de :	122 334,06
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	155 568,50
	- un déficit d'investissement de :	21 945,24
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	21 945,24
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	155 568,50
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	21 945,24
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	133 623,26
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	21 945,24

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à St Mélanay

Le Maire Didier PIOLAT

